



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 JUIN 2025

CONVOCAATION

Date : 21/05/2025

Envoi le : 27/05/2025

Publication le : 27/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 juin à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 28

Présents : 24

Absents : 04

Pouvoirs : 04

Votants : 28

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,
Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Éric GUILMET, François BOUGAULT,
Michel THUSSEAUD, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Pascal ARRAGAIN,
Antoine MAQUIN, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Madame Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Michel HIRTZ, Pascal NOYAU, Olivier DOUSSET.

Absents :

Madame /

Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Michel HIRTZ avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.
Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Monsieur Pascal NOYAU avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250604-DEL_04062025_09-DE



DEL N°04/06/2025-09 RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES ADMINISTRATEURS ÉLUS DU CCAS

Monsieur le Maire précise que la démission de Monsieur CHATEAU emporte en application de l'article R.123-9 du Code de l'action sociale et des familles, l'obligation de procéder au renouvellement des administrateurs élus du CCAS et cela car il ne reste aucun candidat des listes mises en place lors de l'élection initiale de juin 2020.

Considérant la délibération n°09-06-2020/05A fixant à quatre le nombre de membres élus par le Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS, en plus du Président.

Considérant que les dispositions des articles R.123-7 et suivants et L.123-6 du Code de l'Action sociale et des familles indiquent que les membres élus le sont parmi les membres du Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, même incomplètes.

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation ci-dessus et des candidatures proposées par les listes :

LISTE LUYNES AVENIR
Christine MÉNORET
Claire CARTIER
Sophie BORÉ
Daniel PERRICHOT
Danielle PLOQUIN

ENSEMBLE LUYNES GAGNANTE
Lyn FAIPOUX
Pascal NOYAU
Yoann LAFAUX
Florence MÉTIVIER
Mikaël TOST

LUYNES, LA NOUVELLE DYNAMIQUE
Erick MORCHOISNE
Pascal ARRAGAIN
Antoine MAQUIN
Olivier DOUSSET

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le 
ID : 037-213701394-20250604-DEL_04062025_09-DE

Il est procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration à bulletin secret.

Il est ensuite procédé au dépouillement qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	28
Bulletin blancs ou nuls	0
Suffrage exprimé	28
Ainsi répartis	
Liste Luynes Avenir	19 voix
Liste Ensemble Luynes Gagnante	05 voix
Liste Luynes, la Nouvelle Dynamique	04 voix

Calcul quotient électoral SE/Nombre de suffrage.

A la suite de l'attribution des sièges au quotient et des sièges au plus fort reste, ont obtenu :

LISTE	SIÈGES
Luynes Avenir	3
Ensemble Luynes Gagnante	1
Liste Luynes, la Nouvelle Dynamique	0

SONT AINSI DECLARÉS ÉLUS :

Liste « Luynes Avenir » :
Christine MÉNORET
Claire CARTIER
Sophie BORÉ
Liste « Ensemble Luynes Gagnante » :
Lyn FAIPOUX

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,




Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,



Madame Danièle HOUDU,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **12 JUIN 2025**

Et sa publication le site internet de la commune le : **12 JUIN 2025**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250604-DEL_04062025_09-DE



Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250604-DEL_04062025_09-DE

